

MINI STOCK - 2019

RÈGLEMENTS ET SPÉCIFICATIONS DES VOITURES

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1	6. Vitres et lumières	5
1. Voiture	2	7. Réservoir	5
2. Pilote	2	8. Roues et pneus	5
3. Mécanique	2	9. Siège	6
4. Carrosserie	2	10. Ceintures	6
4.1 Carrosserie	2	11. Filet protecteur	6
4.2 Allègement	3	12. Habillement	6
4.3 Roue de secours	3	13. Silencieux	6
4.4 Portes	3	14. Poids de la voiture	7
4.5 Cage	3	15. Essence	7
4.6 Aileron	3	16. Antigél (Prestone)	7
5. Suspension originale et fonctionnelle	4	17. Freins	7
5.1 Amortisseur	4	18. Communications	7
5.2 Ressorts (springs)	4	19. Transpondeur	7
5.3 Tourelles	4	20. Numéro et licence	8
5.4 Barres anti-roulies (sway bar)	4	21. Lettrage des numéros	8

MINI STOCK - 2018

RÈGLEMENTS ET SPÉCIFICATIONS DES VOITURES

DERNIÈRE MISE-À-JOUR : 12 avril 2019

1. VOITURE

Voitures de 4 cylindres « compactes » de 140 HP et moins strictement de rue sans aucune modification autres que celles permises au présent règlement (telles que listées dans les catalogues reconnus du manufacturier) à traction ou propulsion. Pas de 4 roues motrices, pas de 4 roues directionnelles. Il s'agit de voitures de la grandeur minimale des Cavalier/Sunbird de GM, Escort de Ford et Shadow/Sundance de Chrysler ainsi que les importées HONDA, MAZDA, VW et autres semblables. Certaines voitures 4 cylindres très petites ou trop grosses pourraient ne pas être acceptées pour des raisons sécuritaires. Il est préférable de contacter l'Autodrome St-Eustache au (450) 472-6222 pour l'acceptation de votre voiture en cas d'incertitude.

2. PILOTE

Toute personne qui prend une licence de pilote de l'Autodrome St-Eustache est acceptée dans cette classe. Certains pilotes ayant compétitionné dans des classes plus élevées ou ayant beaucoup d'expérience pourraient devoir partir à l'arrière du peloton.

3. MÉCANIQUE

Toutes les voitures devront être 100% d'origine, sans aucune modification.

Le moteur, système électronique, prises d'air, transmission, différentiel et toutes les autres pièces mécaniques doivent être 100% d'origine et correspondre au modèle et l'année de la voiture. Pas de moteur "turbo", rotatif, « super charged » et autres de type haute performance. Les moteurs doivent être de type de base, aucune option de performance ne sera acceptée. Aucun perçage, machinage ou autre modification.

Filtre à air obligatoire à l'emplacement d'origine, l'entrée d'air 100% original.

Voiture avec une transmission automatique, il est permis d'installer un refroidisseur à l'huile.

Si le moteur, la transmission ou l'ordinateur est triché, le pilote et la voiture seront bannis pour le reste de la saison (ou un minimum de 6 événements).

4. CARROSSERIE

4.1 CARROSSERIE

Toutes les carrosseries doivent être complètes d'origine, sièges, planchers, mûr avant et arrière, tableau de



bord complet et garnitures intérieures. Le capot et le couvert du coffre arrière doivent s'ouvrir (pas de couvert de valise soudé ou vissé).

4.2 ALLÈGEMENT

Voici les items qui sont permis d'être enlevés :

Tapis, voûte, bras d'essuis-glace, composantes d'air climatisé (sous le capot seulement), les 2 vitres de portes avant.

L'habitacle doit rester d'origine avec toutes ses composantes sauf pour l'installation d'un banc de course ou dédoublement de la porte avant gauche pour faire de la place aux 4 tuyaux de la cage.

Aucun plancher percé. L'habitacle doit être parfaitement étanche.

4.3 ROUE DE SECOURS

La roue de secours et les accessoires (jack, barres) doivent être enlevés du coffre de la voiture.

4.4 PORTES

Il est OBLIGATOIRE d'attacher, visser ou souder toutes les portes de la voiture et ce, de façon permanente, c'est-à-dire aucune barrure débarrable, visse dévissable...etc. Toute voiture qui sera vue les portes ouvertes en tout temps sera sanctionnée. Filet protecteur installé de façon adéquate côté pilote OBLIGATOIRE.

4.5 CAGE

Renforcement de la porte, cage intérieure dans l'habitacle du pilote ou arceau fortement recommandée.

Aucun renforcement de l'avant et l'arrière de la voiture. Aucune barre ou tuyau sous les ailes avant et arrière, et sur les côtés à l'extérieur de la carrosserie. Barres ou « screen métallique » exclusivement pour la protection du radiateur acceptées.

Aucun dédoublement, on peut enlever la garniture intérieure de la porte du pilote pour permettre l'installation d'une cage protectrice ou d'un renforcement de la porte. Il est obligatoire d'enlever le mécanisme du fonctionnement des coussins gonflables. Le reste de l'intérieur doit rester intact.

4.6 AILERON

Un aileron installé solidement (à la satisfaction des officiels) accepté sur le couvert du coffre arrière. Il peut être d'origine ou autre en autant qu'elle n'excède pas la largeur du dessus de la carrosserie et la hauteur du toit de la voiture. Il est bon de savoir qu'un aileron sur un « short track » pour ce genre de voiture n'affecte ou n'améliore en rien la tenue de la voiture en piste si ce n'est que de lui donner un certain look amélioré.

5. SUSPENSION ORIGINALE ET FONCTIONNELLE

Suspension originale de la voiture ou remplacement d'origine seulement (OE ou OEM), aucune pièce de performance tolérée. En cas de doute, référez-vous à un officiel. Les suspensions doivent être en vente libre au Canada et vous êtes responsables de prouver l'origine et le modèle de la pièce utilisée.

Aucune modification à la suspension.

5.1 AMORTISSEUR

Amortisseurs d'origine et fonctionnels de même configuration et de la même longueur des deux côtés. Il est interdit de modifier ou crochir les amortisseurs pour « barrer » la suspension.

Il est permis d'incliner les ROUES AVANT SEULEMENT (MAX. 3 POUCES) en chauffant ou raccourcissant les "nuckle" (spindel).

En aucun temps le « tradewidth » original de la voiture ne doit être élargi. Les attaches doivent demeurer originales.

Il est interdit de couper, allonger ou « slotter » les tables de suspension.

Tout ressort et amortisseur doit être en vente libre chez un détaillant québécois. Le compétiteur est responsable de prouver l'origine et spécifications des dites pièces.

5.2 RESSORTS (springs)

Les ressorts utilisés doivent être de même qualité et de même prix que ceux mentionnés comme "standards" pour la marque de la voiture utilisée dans les catalogues de remplacement du manufacturier. Pas de chauffage de ressort, Pas d'installation de "bonhomme" ou tout autre renforcement d'aucune manière. Ressorts de même configuration et dimension des deux côtés. (ex : tolérance de plus ou moins 1" de hauteur et .005" d'épaisseur).

5.3 TOURELLES

Les tourelles doivent rester à leur place sans machinage sauf que les trous de fixation peuvent être agrandis. (petit agrandissement pour laisser travailler le « spring » toléré, aucun ajout en métal).

5.4 BARRES ANTI-ROULIE (sway bar)

Aucun ajustement permis sur les véhicules équipés de « sway bar ». Aucun ajout de « sway bar » sur les véhicules non-munis originalement selon l'année et le modèle du véhicule.

Pour ceux qui ne peuvent faire ce travail, vous pouvez faire effectuer ce travail par Surplus de Pneus (voisin de l'Autodrome) (Pierre Duguay, pilote de votre division) 450-735-0608 au coût spécial de \$100. tout inclus.

6. VITRES ET LUMIÈRES

Le pare-brise avant devra être laissé en place, en bonne condition ou à la discrétion de l'officiel. Seules les vitres de portes avant peuvent être enlevées. Les phares et lumières avant et arrière devront OBLIGATOIREMENT être enlevés. Il est permis de boucher les trous des phares avec une tôle. Les fenêtres arrière et de côté devront être munies d'un ruban adhésif style « duck tape » apposé en « X » couvrant la grandeur de la fenêtre.

Lexan interdit.

7. RÉSERVOIR

Réservoir d'essence original solidement fixé à son endroit d'origine.

8. ROUES ET PNEUS

2 grandeurs permises : 14" et 15"

2 Falken Azenis MAX par voitures en course. Les pneus Falken Azenis sont autorisés seulement à droite.

Pour les 14", côté droit les pneus Falken Azenis 615K 195/60/14 doivent être marqués obligatoirement par le fournisseur autorisé de la piste.

Vous devez inscrire un total de 4 pneus Falken Azenis 615K (neufs ou usagés) pour la saison achetés et marqués chez Morin Performance avant la première course.

Usage libre de pneus moins chers (moins de 125\$ détail) du côté gauche de la voiture est accepté dans la série 60 pour les 14". Tous les pneus Falken Azenis doivent être marqués Morin Performance. Au besoin, Morin Performance peut marquer vos pneus au coût de \$25 chacun.

Pour les 15", les Falken Azenis 615K de série 205/50/15 sont maintenant acceptés à droite et doivent être marqués obligatoirement par le fournisseur autorisé de la piste.

Les véhicules qui utilisent des roues 15 pouces devront utiliser une de ces 6 grandeurs de pneus pour le côté gauche :

185/55/15

185/60/15

185/65/15

195/55/15

195/60/15

195/65/15

Pour les 14" et 15", 4 roues de même configuration et maximum de 6.5 pouces de large, mesuré à l'extérieur. Doivent utiliser les roues du véhicule d'origine ou équivalent avec mag ou rallye wheel avant droit obligatoire.

Peuvent utiliser les roues et pneus d'origine du véhicule choisi ou 195/60/14 (Falken Azenis 615K).

Treadwear minimum des pneus : 200

Pneu de rue DOT seulement / Pas de pneu de course / Série ZR interdit

Pas de shavage (coupage) de pneus / soaker (trempage).

INTERDIT pneu et roue de secours (petite roue de secours des manufacturiers).

9. SIÈGE

Siège de course accepté si installé de façon adéquate et sécuritaire, il est obligatoire d'avoir des ceintures de course si le siège n'est pas d'origine.

10. CEINTURES

Ceintures de sécurité solidement fixées et fonctionnelles obligatoire. Ceintures de compétition acceptées et fortement recommandées. Ceintures de compétition obligatoires si le siège n'est pas d'origine. Les officiels ont le dernier mot en cas de doute sur la fiabilité et la sécurité de l'installation.

11. FILET PROTECTEUR

Il est obligatoire côté pilote, fonctionnel = détachable.

12. HABILLEMENT

Habit de course ou vêtements en coton à manches longues requis. Pas de shorts, manches courtes et vêtements inflammables. Gants et casque de course sécuritaire obligatoires. Le casque du pilote doit être attaché en tout temps. Habit de course et casque Snell SA2005 ou M2005 fortement suggéré.

Gants en coton ou en cuir obligatoires.

Casque certification Snell SA2005 ou M2005 minimum. OBLIGATOIRE.

Il est obligatoire de porter un collet de sécurité pour le cou de bonne qualité, Hans Device suggéré.

13. SILENCIEUX

Silencieux de série et/ou légal pour la route OBLIGATOIRE.

14. POIDS DE LA VOITURE (sans pilote dans la voiture)

Les voitures devront peser le poids de l'enregistrement.

Toutes les voitures devront être 100% d'origine, sans aucune modification.

Le pourcentage du côté gauche (left side weight) de la voiture NE POURRA JAMAIS DÉPASSER 51.5% DU POIDS TOTAL DE LA VOITURE (SANS AUCUNE TOLÉRANCE). Ce pourcentage sera obtenu sans le pilote dans la voiture lors de la pesée d'après course.

Pas de pesées, ni à l'intérieur, ni à aucun endroit sur la voiture.

À partir de la 2^e course gagnée, ajout de 40 lbs à l'endroit désigné par les officiels et 20 lbs supplémentaire par victoire. Les pesées devront être peinturées en jaune et fixées avec 2 bolts d'un minimum de 3/8 ".

Crossweight : minimum 48%, 0 tolérance, sans le pilote.

15. ESSENCE

Essence 91 octane maximum, aucun additif. Il n'y a pas d'essence à vendre à l'Autodrome St-Eustache.

16. ANTIGEL (PRESTONE)

STRICTEMENT INTERDIT. EAU OBLIGATOIRE. Water Wetter fortement suggéré.

17. FREINS

Les freins doivent être la même qualité que les freins d'origine de la voiture et fonctionnels aux quatre roues.

Disques slottés / percés interdit.

18. COMMUNICATIONS

Les radios receiver sont obligatoires pour tous. Aucun 2 way.

19. TRANSPONDEUR

OBLIGATOIRE. Loué sur place.

20. NUMÉRO ET LICENCE

Le numéro de votre voiture vous est attribué par l'Autodrome St-Eustache. Vous devez posséder votre licence de pilote MINI STOCK en vigueur pour faire la demande d'un numéro.

Les numéros de 1 et 2 chiffres de 0 à 99 sont attribués aux pilotes qui participent aux programmes réguliers tout au long de la saison. AUCUNE LETTRE AJOUTÉE AU NUMÉRO DE LA VOITURE. AUCUNE RÉSERVATION DE NUMÉRO À DES NON-DÉTENTEURS DE LICENCE.

Les pilotes ont la responsabilité de maintenir leur licence en règle et l'Autodrome St-Eustache se réserve le droit de suspendre les numéros des pilotes non-actifs, advenant une pénurie de numéros.

21. LETTRAGE DES NUMÉROS

Les numéros sur les voitures doivent être lettrés de façon convenable avec une couleur contrastant avec la couleur de la voiture. Tous les numéros sur les côtés de la voiture doivent mesurer un minimum de 22" de haut et être dans les portes avant de la voiture. Le numéro doit également apparaître en haut côté droit du pare-brise.

AVIS IMPORTANTS

- 1- ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICIAIRE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.
- 2- TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER L'AUTODROME ST-EUSTACHE QUI APRÈS AVOIR CONSULTÉ, AUTORISERA OU REFUSERA VOTRE DEMANDE.
- 3- LE DÉPLIANT "RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE COURSES" PUBLIÉ PAR L'AUTODROME ST-EUSTACHE ANNUELLEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CE RÈGLEMENT ET S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUTES LES CLASSES.
- 4- TOUT ARRANGEMENT VERBAL NON ÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT OU NON-AMENDÉ PAR ÉCRIT SUR LE SITE WEB DE L'AUTODROME ST-EUSTACHE OU TOUT AUTRE ENDROIT RÉSERVÉ À CETTE FIN NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ ET LE RÈGLEMENT ÉCRIT (OU SON AMENDEMENT) AURA PRIORITÉ.

POUR REJOINDRE L'AUTODROME ST-EUSTACHE

Téléphone : 450-472-6222, Télécopieur : 450-472-1051

Courriel : info@autodrome.ca

Internet : autodrome.ca

